

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE RÈGLEMENT N° 950 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par la présente :

1. **Une assemblée de consultation publique se tiendra le 12 mars 2026**, à 17 h, à l'église de Saint-Adolphe-d'Howard, située au 1845, chemin du Village.
2. Cette assemblée a pour objectif de **présenter le projet de règlement no 950**, adopté le 19 février 2026 par le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, et de **recueillir les commentaires des citoyens et organismes** souhaitant s'exprimer à ce sujet.
3. Le **projet de règlement no 950** vise :
 - o à établir des normes d'entretien destinées à prévenir le dépérissement des bâtiments sur l'ensemble du territoire;
 - o à établir des normes de conservation visant à préserver les éléments architecturaux des immeubles d'intérêt patrimonial, identifiés soit par un règlement de citation en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002) ou soit dans l'inventaire des immeubles d'intérêt patrimonial adopté par la MRC des Pays-d'en-Haut.
4. Le projet de règlement no 950 **ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire**. Il peut être consulté en ligne sur le site de la Municipalité ou sur place à l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture.

Préparé et signé à Saint-Adolphe-d'Howard, le 2 mars 2026.

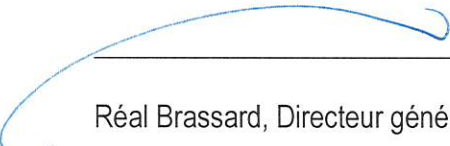


Réal Brassard, Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Réal Brassard, Directeur général et Greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, déclare sous mon serment d'office avoir procédé, le 2 mars 2026, à l'affichage et à la publication de l'avis public mentionné ci-dessus aux emplacements suivants: à l'Hôtel de Ville, à l'église, et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat, ce 2 mars 2026.



Réal Brassard, Directeur général et greffier-trésorier
